



La Châtaigneraie
44, avenue de la Châtaigneraie
33600 PESSAC

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025**

A l'assemblée générale de l'association LA CHATAIGNERAIE

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de l'association **LA CHATAIGNERAIE** relatifs à l'exercice clos le **31 décembre 2025**, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II - FONDAMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « Règles et méthodes comptables » de l'annexe des comptes annuels concernant le changement de méthode comptable opéré dans la cadre de la première application du règlement comptable ANC n°2022-06 et ses principaux impacts sur les comptes annuels clos au 31 décembre 2025.

III - JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je porte à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

La note Règles et méthodes comptables de l'annexe expose les conséquences du changement de méthode comptable résultant de l'application de la nouvelle réglementation comptable relative à la modernisation des états financiers.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables appliqués par votre association, nous avons vérifié la correcte application du changement de réglementation comptable et de la présentation qui en est faite.

Règles et principes comptables : La note 1 de l'annexe expose les règles et méthodes comptables retenues.

Dans le cadre de mon appréciation des règles et principes comptables, j'ai vérifié le caractère approprié des méthodes et des informations fournies dans les notes de l'annexe.

Je me suis assuré de leur correcte application en rapprochant notamment les subventions comptabilisées au titre de l'exercice des notifications d'attribution par les financeurs.

Procédures comptables : mon appréciation est également fondée sur l'existence de procédures comptables adaptées dont j'ai vérifié par sondages la correcte application.

Estimations comptables : votre association constitue des provisions pour couvrir les indemnités de départ à la retraite des salariés.

J'ai procédé à l'appréciation des approches retenues par votre association, décrite dans l'annexe, sur la base des éléments disponibles à ce jour.

Conclusion : Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV - VÉRIFICATIONS DU RAPPORT DE GESTION ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSES AUX MEMBRES DE L'ASSOCIATION

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de la Présidente et dans les documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

V - RESPONSABILITE DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

VI - RESPONSABILITE DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVE A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques,

et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Bordeaux, le 30 avril 2026

SARL AQA
Commissaire aux Comptes
30, rue des Fins/Francis
33200 BORDEAUX
SIRET 884 802 581 000 10

François QUANCARD

BILAN

Actif	Du 01/01/2025 au 31/12/2025			31.12.2024
	Brut	Amort	Net	Total
FRAIS D'ETABLISSEMENT (1)				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	8 074.24	5 155.96	2 918.28	310.19
FRAIS DE DEVELOPPEMENT				
DONATIONS TEMPORAIRES D'USUFRUIT				
CONCES. BREVETS LICENCES LOGICIELS DROITS & VAL SIMILAIRES	8 074.24	5 155.96	2 918.28	310.19
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES EN COURS, AVANCES ET ACOMPTES				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	236 090.42	211 732.01	24 358.41	43 148.79
TERRAINS				
CONSTRUCTIONS	30 942.58	30 942.58		
INSTALLATION TECHNIQUE, MAT ET OUTILLAGE INDUS.	205 147.84	180 789.43	24 358.41	43 148.79
IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS, AVANCES ET ACOMPTES				
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	202.00		202.00	22.00
PARTICIPATIONS				
CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS				
AUTRES TITRES IMMOBILISES	22.00		22.00	22.00
PRETS				
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	180.00		180.00	
TOTAL ACTIF IMMOBILISE (2)	244 366.66	216 887.97	27 478.69	43 480.98
STOCKS ET EN-COURS				
CREANCES D'EXPLOITATION	123 929.99		123 929.99	101 023.41
CREANCES CLIENTS, USAGERS ET COMPTES RATTACHES	108 386.01		108 386.01	83 973.49
CREANCES RECUES PAR LEGS ET DONATIONS				
AUTRES CREANCES	15 428.84		15 428.84	16 899.49
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	115.14		115.14	150.43
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME ET JETONS DETENUS				
DISPONIBILITES	279 226.99		279 226.99	249 807.36
TOTAL ACTIF CIRCULANT (3)	403 156.98		403 156.98	350 830.77
FRAIS D'EMISSION DES EMPRUNTS (4)				
PRIMES DE REMBOURSEMENTS DES OBLIGATIONS / EMPRUNTS (5)				
ECART DE CONVERSION ACTIF (6)				
TOTAL GENERAL	647 523.64	216 887.97	430 635.67	394 311.75

BILAN

Passif	31/12/2025 Montant	31.12.2024 Total
FONDS PROPRES		
FONDS PROPRES SANS DROIT DE REPRISE		
FONDS PROPRES STATUTAIRES		
FONDS PROPRES COMPLEMENTAIRES	71 823.53	71 823.53
FONDS PROPRES AVEC DROIT DE REPRISE		
FONDS PROPRES STATUTAIRES		
FONDS PROPRES COMPLEMENTAIRES		
ECART DE REEVALUATION		
RESERVES		
RESERVES STATUTAIRES OU CONTRACTUELLES		
RESERVES POUR PROJET DE L'ENTITE	183 064.21	224 823.97
AUTRES RESERVES		
REPORT A NOUVEAU	23 166.00	23 166.00
EXEDENT OU DEFICIT DE L'EXERCICE	50 633.09	-41 759.76
SITUATION NETTE (1)	328 686.83	278 053.74
AUTRES FONDS		
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	15 192.63	22 444.76
PROVISIONS REGLEMENTEES		
TOTAL AUTRES FONDS (2)	15 192.63	22 444.76
TOTAL FONDS PROPRES (1 + 2)	343 879.46	300 498.50
FONDS REPORTES LIES AUX LEGS ET DONATIONS		
FONDS DEDIES	2 000.00	6 000.00
TOTAL FONDS REPORTES ET DEDIES (3)	2 000.00	6 000.00
PROVISIONS POUR RISQUES	14 610.65	10 577.56
PROVISIONS POUR CHARGES		
TOTAL PROVISIONS (4)	14 610.65	10 577.56
DETTES		
DETTES FINANCIERES		
EMPRUNTS OBLIGATAIRES ET ASSIMILES (TITRES ASSOCIATIFS)		
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES D'ETABLISSEMENTS DE CREDIT		
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERS		
DETTES D'EXPLOITATION		
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	7 776.39	12 787.30
DETTES DES LEGS OU DONATION		
DETTES FISCALES ET SOCIALES	39 075.67	40 296.28
DETTES DIVERSES		
DETTES SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHES		
AUTRES DETTES	2 640.00	2 868.24
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	20 653.50	21 283.87
TOTAL DETTES (5)	70 145.56	77 235.69
ECARTS DE CONVERSION PASSIF (6)		
TOTAL GENERAL	430 635.67	394 311.75

COMPTE DE RESULTAT

Sélection période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Toutes les écritures

	Du 01/01/2025 au 31/12/2025		31.12.2024
	Montant	Total	Total
PRODUITS D'EXPLOITATION			
COTISATIONS	1 366.00		1 359.00
VENTES DE BIENS			
DONT VENTES DE DONS EN NATURE			
VENTES DE PRESTATIONS DE SERVICE	183 355.05		180 860.84
DONT PARRAINAGES			
VENTES DE BIENS ET SERVICES		183 355.05	180 860.84
CONCOURS PUBLICS ET SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	477 929.30		434 677.68
VERSEMENT. DES FONDATEURS OU CONSOMMAT. DOTATION CONSOMPT.			
RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	4 368.93		177.77
DONS MANUELS	4 368.93		177.77
MECENATS			
LEGS, DONATIONS ET ASSURANCES-VIE			
CONTRIBUTIONS FINANCIERES			
PRODUITS DE TIERS FINANCEURS		482 298.23	434 855.45
REPRISES / AMORT., DEPRECIAT. PROV.	10 577.56		20 427.55
PRODUITS DES CESSIONS D'IMMO. INCORPORELLES ET CORPORELLES			
UTILISATIONS DES FONDS DEDIES	6 000.00		56 666.67
AUTRES PRODUITS	32 655.82		6 175.72
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (1)		716 252.66	700 345.23
CHARGES D'EXPLOITATION			
ACHATS DE MARCHANDISES			
VARIATION DE STOCK			
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	135 878.46		187 515.18
AIDES FINANCIERES	15.29		
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	14 582.21		14 974.75
SALAIRES	374 339.81		386 980.94
COTISATIONS SOCIALES	102 861.68		123 033.01
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX DEPRECIATIONS	21 032.52		21 626.67
DOTATIONS AUX PROVISIONS	14 610.65		10 577.56
VALEURS COMPTABLES DES IMMO. INCORP. ET CORPORELLES CEDEES			
REPORTS EN FONDS DEDIES	2 000.00		6 000.00
AUTRES CHARGES	3 194.79		2 034.80
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (2)		668 515.41	752 742.91
RESULTAT D'EXPLOITATION (1-2)		47 737.25	-52 397.68

COMPTE DE RESULTAT

	Du 01/01/2025 au 31/12/2025		31.12.2024
	Montant	Total	Total
PRODUITS FINANCIERS			
DE PARTICIPATION			
D'AUTRES VALEURS MOBILIERES ET CREANCES DE L'ACTIF IMMOBILISE			
AUTRES INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES	2 895.84		3 417.35
REPRISES SUR DEPRECIATIONS ET PROVISIONS			
DIFFERENCES POSITIVES DE CHANGE			
PRODUITS DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES CEDEES			
PRODUITS NETS SUR CESSIONS DE VMP ET D'INSTRUMENTS DE TRESO.			
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (3)		2 895.84	3 417.35
CHARGES FINANCIERES			
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, AUX DEPRECIATIONS ET AUX PROVISIONS			
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES			
DIFFERENCES NEGATIVES DE CHANGE			
VALEURS COMPTABLES DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES CEDEES			
CHARGES NETTES SUR CESSIONS DE VMP ET D'INSTRUMENTS DE TRESO.			
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES (4)			
RESULTAT FINANCIER (3-4)		2 895.84	3 417.35
RESULTAT COURANT avant impôts (1-2+3-4)		50 633.09	-48 980.33
PRODUITS EXCEPTIONNELS (5)			10 549.01
CHARGES EXCEPTIONNELLES (6)			3 328.44
RESULTAT EXCEPTIONNEL (5-6)			7 220.57

COMPTE DE RESULTAT

	Du 01/01/2025 au 31/12/2025		31.12.2024
	Montant	Total	Total
PARTICIPATION DES SALARIES AUX RESULTATS (7)			
IMPOTS SUR LES BENEFICES (8)			
TOTAL DES PRODUITS (1+3+5)		719 148.50	714 311.59
TOTAL DES CHARGES (2+4+6+7+8)		668 515.41	756 071.35
SOLDE CREDITEUR = BENEFICE		50 633.09	
SOLDE DEBITEUR = PERTE			41 759.76
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
DONS EN NATURE			
PRESTATION EN NATURE	111 240.00		111 240.00
BENEVOLAT	28 284.00		
TOTAL CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		139 524.00	111 240.00
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
SECOURS EN NATURE			
MISES A DISPOSITION GRATUITE DE BIENS	111 240.00		111 240.00
PRESTATION EN NATURE			
PERSONNEL BENEVOLE	28 284.00		
TOTAL CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		139 524.00	111 240.00

COMPTE DE RESULTAT

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES PAR NATURE

Répartition par nature de charges			Répartition par nature de ressources		
TOTAL (875)		0.00	871 Prestations en nature		
861 Mises à disposition gratuite de biens			87113000 PRESTATION EN NATURE MAD LOCAUX ET CH	111 240.00	
86113000 MAD LOCAUX ET CHARGES	111 240.00		TOTAL (871)	111 240.00	
TOTAL (861)	111 240.00		875 Bénévolat		
864 Personnel bénévole			87500000 Bénévolat	28 284.00	
86400000 Personnel bénévole	28 284.00		TOTAL (864)	28 284.00	
Total charges contributions volontaires	139 524.00		Total produits contributions volontaires	139 524.00	